



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 24 mars 2016

Vu que l'éclairage du dépôt de la voirie, au 12, chemin Gérard-de-Ternier, date de la construction du bâtiment et arrive en fin de vie ;

Vu que l'actuel éclairage ne répond plus aux besoins des utilisateurs ;

Vu que le remplacement de l'éclairage permettrait de diminuer les charges énergétiques et les émissions de CO2 ;

Vu que ce projet répond aux objectifs cantonaux et fédéraux de diminution des consommations électriques et plus largement à une perspective de développement durable ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 mars 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 98'000.-- destiné au remplacement de l'éclairage du 12, chemin Gérard-de-Ternier ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements sous la rubrique 62.503 ;
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.143 ;

4. de financer partiellement ce crédit par :
 - Une subvention du programme « Ambition Négawatt » (SIG), estimée à Fr. 3'000.--, rubrique 62.669
 - Une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques, non estimée en l'état, rubrique 62.661 ;
5. d'amortir la somme nette en 10 ans, dès 2017, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :



Jean FONTAINE



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 mars 2016

Vu le plan localisé de quartier 29'584 du quartier l'Adret adopté par le Conseil d'Etat le 20 septembre 2010 ;

Vu la nécessité d'entreprendre les études pour la réalisation du chemin de l'Adret, hors périmètre de la place de la Gare ;

Vu que ces études prévoient les phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage, de dépôt de requête en autorisation de construire, d'appel d'offres, ainsi que les rapports d'adjudication des différents lots ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 mars 2016 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 14 mars 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 529'000.-- destiné à l'étude pour la réalisation de l'aménagement du chemin de l'Adret, hors périmètre de la place de la Gare ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements sous la rubrique 62.501 ;
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;

4. de financer partiellement ou en intégralité ce crédit par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'équipement, sous réserve des disponibilités du fonds, sous la rubrique 62.610 ;
5. en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et, en cas de financement partiel par la taxe d'équipement, seront amortis conjointement en 20 ans sous la rubrique 62.331 ;
6. de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 62.331.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Jean FONTAINE





VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 24 mars 2016

Vu la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation de la dalle du parking du 70, route du Pont-Butin ;

Vu la volonté du Conseil administratif de poursuivre sa politique d'entretien des immeubles locatifs de la commune ;

Vu l'exposé des motifs no 08-15.01 du 29 janvier 2015 ;

Vu le crédit d'investissement de Fr. 2'250'000.-- destiné à la rénovation de la dalle du parking 70, route du Pont-Butin, accepté par le Conseil municipal en date du 26 février 2015 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des finances et du logement et des travaux et constructions, séance du 14 mars 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui 0 non / 11 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 339'000.- destiné à la réfection générale de la sous-dalle du parking 70, route du Pont-Butin,
2. de comptabiliser cette somme directement à l'actif du bilan de la commune, sous la rubrique 95.123,

Ces frais sont intégrés au crédit du 26 février 2015.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :



Jean FONTAINE